



EN CHANTIER

Parcours d'analyse des pratiques  
au regard des droits culturels en  
Auvergne-Rhône-Alpes



OBJECTIF

Analyser sa pratique en chaussant les lunettes des droits culturels.  
> Il s'agit d'entrer dans un processus, identifier ce qui se joue et non de juger

## ANALYSE DE CAS EN COLLECTIF

Une méthode proposée par le  
Réseau Culture 21 dans le cadre de la démarche Paideia

réseau culture21

### 1. PROPOSER UN CAS 10'

- Dans lequel la personne est impliquée (la personne va parler en utilisant le pronom « je »)
- Action passée pour pouvoir prendre du recul
- Action suffisamment circonscrite pour pouvoir être explicitée en analyse
- Considérée comme réussie ou problématique

> Ecrire son cas lisiblement (et brièvement) sur le papier distribué

### 2. CHOISIR LE/LES CAS A ETUDIER 25'

- Lire les différents cas et voter en mettant un bâton au stylo sur les 3 cas de son choix
- Les cas avec le plus de votes feront l'objet de l'analyse

### 3. EFFECTUER L'ANALYSE EN GROUPE 1h30

> Voir consignes dédiées : **TEMPS D'ANALYSE DANS CHAQUE GROUPE**

### 4. POURSUIVRE / DEBUTER L'ANALYSE INDIVIDUELLE

Pour la personne qui a porté son sujet en collectif : reprendre et poursuivre l'analyse individuellement par écrit (cf. doc «Fiche vierge pour l'analyse de cas»). Pour les personnes dont la pratique n'a pas été analysée, se lancer dans l'analyse du cas proposé à l'étape 1 (ou autre cas..), individuellement, à l'écrit.

## 6 ÉTAPES

## TEMPS D'ANALYSE DANS CHAQUE GROUPE

1

### LECTURE DES ARTICLES

15'

**Le groupe se répartit les 8 droits de la déclaration de Fribourg (un binôme par groupe de droits).**

La personne qui porte le projet peut choisir d'étudier seule un droit.

Les droits sont :

- Identité (art. 3a) – Diversité (art. 3b)
- Patrimoine (art. 3c) – Communauté (art. 4)
- Participation (art. 5) – Coopération (art. 8)
- Education (art. 6) – Information (art. 7)

Les personnes lisent en silence l'article 2 de la déclaration de Fribourg ainsi que les paragraphes de la déclaration de Fribourg correspondant aux droits choisis.

2

### RÉCIT DU CAS

15'

**La personne dont le sujet a été choisi, présente son cas sans être interrompue :**

- > Ce récit doit être le plus **descriptif** et **factuel** possible
- > Le récit décrit qui porte l'action, avec qui, dans quel contexte, ce qui s'est passé, comment cela s'est déroulé...

Les autres personnes du groupe écoutent silencieusement et notent leurs questions de précision (notamment par rapport aux droits analysés) sur papier.

3

### QUESTIONS DE PRÉCISION

15'

A la fin du temps de présentation, les personnes posent leurs questions de précision, **toujours factuelles pour ne pas inciter la personne portant le sujet à ouvrir une analyse.**

Cette dernière répond à l'ensemble des questions.

6

### RETOUR

5'

La personne portant le cas boucle en pointant les éventuels apprentissages et pistes à l'issue de cette analyse.

5

### RESTITUTION

20'

**Les observations sont ensuite partagées au sein du groupe sous forme de questionnements.**

La personne qui porte le cas reste en retrait et écoute attentivement en évitant de réagir. Il ne s'agit pas de juger ou de se sentir jugé.e mais d'entendre et de faire le tri.

Quand c'est son tour, la personne portant le sujet porte l'analyse du droit qu'elle a elle-même étudié.

4

### ANALYSE EN PETITS GROUPES

20'

Les personnes se rassemblent autour du droit qu'elles observent en commun et partagent leur observation.

**Quelles questions posent ces droits ? Quelles observations pouvez-vous en faire** (aspects positifs et aspects plus problématiques) ?

**Comment ces droits semblent pris en compte pour les personnes impliquées dans l'action** (destinataires comme porteurs et partenaires) ?